

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

Relative au projet de *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires* et au projet de *Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets*

En exécution de l'arrêté du Président du Conseil régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes n°2019/06/00376 en date du 1^{er} juillet 2019, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

Du lundi 2 septembre 2019 au vendredi 4 octobre 2019

Le SRADDET fixe les objectifs et les règles prévus par la loi NOTRE, dans 11 domaines, à l'horizon 2030 : lutte contre le changement climatique ; gestion économe de l'espace ; implantation de différentes infrastructures d'intérêt régional ; planification régionale de l'intégration des infrastructures de transports ; équilibre des territoires ; prévention et gestion des déchets ; désenclavement des territoires ruraux ; protection et restauration de la biodiversité ; habitat ; maîtrise et valorisation de l'énergie. À cela s'ajoutent deux thématiques complémentaires souhaitées par la Région : le foncier agricole et les infrastructures numériques. Le SRADDET constitue un outil réglementaire structurant pour les acteurs publics et privés du territoire et s'impose, notamment, aux Chartes de PNR, SCoT, PLU(i) et PDU.

Le projet arrêté de PRPGD élaboré par la Région comprend quant à lui : un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets selon leur origine, leur nature, leur composition et les modalités de transport ; une prospective à termes de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets à traiter ; des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales, ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs ; une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de 6 et 12 ans, comportant notamment la mention des installations qu'il apparaît nécessaire de créer ou d'adapter afin d'atteindre les objectifs précités et dans la limite des capacités annuelles d'élimination de déchets non dangereux non inertes fixées par le plan ; un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire. Le PRPGD est opposable aux décisions prises par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. L'Hôtel de Région (1 esplanade François Mitterrand CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2) est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Le dossier d'enquête publique, établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, comprend notamment un rapport sur les incidences environnementales, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale et les avis formulés (et reçus dans les délais impartis) par les personnes publiques associées / institutions consultées dans le cadre de la consultation administrative prévue à l'article L.4251-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article L541-14 du code de l'environnement. Ce dossier d'enquête sera consultable dans les lieux et aux horaires précisés ci-dessous et sur le site <https://www.registre-numerique.fr/sradDET-aura>

Par ailleurs, au moins un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin qu'il puisse consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions, aux lieux, dates et heures suivants :

VILLE	LIEU DE PERMANENCE	ADRESSE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC	PERMANENCE DES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS
BOURG EN BRESSE	Préfecture	45, avenue Alsace-Lorraine 01000 Bourg-en-Bresse	Du lundi au vendredi de 9h30 – 12h30	Lundi 02/09/2019 de 9h30 à 12h30 Mercredi 18/09/2019 de 9h30 à 12h30 Vendredi 04/10/2019 de 9h30 à 12h30
GEX	Sous-Préfecture	26 Rue Charles Harent 01170 Gex	Du lundi au vendredi de 08h45 – 11h45	Jeu 12/09/2019 de 8h45 à 11h45 Mardi 01/10/2019 de 8h45 à 11h45
MONTLUCON	Sous-Préfecture	8 Rue de la Comédie 03100 Montluçon	Du lundi au vendredi de 8h30 – 12h30	Mercredi 11/09/2019 de 8h à 12h Mardi 01/10/2019 de 8h à 12h
MOULINS	Antenne Région	65 boulevard Ledru Rollin 03000 Moulin	Du lundi au vendredi de 13h30 – 17h00	Lundi 02/09/2019 de 9h à 12h Jeu 19/09/2019 de 14h30 à 17h30
VICHY	Sous-Préfecture	17 Rue Alquié 03200 Vichy	Du lundi au vendredi de 8h30 – 12h30	Lundi 09/09/2019 de 8h à 12h Mardi 24/09/2019 de 8h à 12h
ANNONAY	Hôtel de ville	2 rue de l'Hôtel de Ville 07100 Annonay	Du lundi au vendredi de 8h00 – 12h00 et de 13h30 – 17h15	Mercredi 04/09/2019 de 14h à 17h Lundi 23/09/2019 de 8h à 12h
AUBENAS	Hôtel de ville	4 Place de l'Hôtel de ville 07200 Aubenas	Du lundi au vendredi de 8h00 – 12h00 et 13h30 – 17h30	Lundi 02/09/2019 de 8h à 12h Mardi 17/09/2019 de 14h30 à 17h30
AURILLAC	Antenne Région	28 rue Gambetta, 15000 Aurillac	Du lundi au vendredi de 13h30 – 17h00	Lundi 09/09/2019 de 14h à 17h Lundi 23/09/2019 de 14h30 à 17h30
SAINT-FLOUR	Sous-Préfecture	35 Rue Sorel 15100 Saint-Flour	Du lundi au vendredi de 8h30 – 12h00	Mercredi 11/09/2019 de 8h à 12h Mercredi 25/09/2019 de 8h à 12h
VALENCE	Hôtel de ville	1 place de la Liberté 26000 Valence	Du lundi au vendredi 8h00 – 18h00	Mardi 10/09/2019 de 15h à 18h Samedi 21/09/2019 de 8h à 12h
MONTELMAR	Hôtel de ville	Place Emile Loubet 26200 Montélimar	Du lundi au jeudi 8h00 – 12h00 14h00 – 18h00	Le vendredi 9h00 – 12h00 14h00 – 17h00
GRENOBLE	Antenne Région	"Le Palladium" 5 rue Eugène Faure 38000 Grenoble	Du lundi au vendredi de 13h30 – 17h00	Mardi 03/09/2019 de 14h à 17h Mercredi 18/09/2019 de 13h à 16h Vendredi 04/10/2019 de 13h30 à 16h30
LA TOUR-DU-PIN	Sous-Préfecture	19 Bis Rue Joseph Savoyat 38110 La Tour-du-Pin	Du lundi au vendredi de 8h30 – 11h30	Jeu 05/09/2019 de 8h30 à 11h30 Mercredi 02/10/2019 de 8h30 à 11h30
LE BOURG D'OISANS	Hôtel de ville	1 Rue Humbert 38520 Le Bourg-d'Oisans	Du lundi au vendredi 9h00 – 12h00 14h00 – 17h00	Le samedi 9h00 – 12h00
SAINT-ETIENNE	Antenne Région	18 rue Etienne Mimard 42000 Saint-Etienne	Du lundi au vendredi de 13h30 – 17h00	Lundi 09/09/2019 de 14h à 17h Mardi 17/09/2019 de 14h à 17h Mercredi 02/10/2019 de 14h à 17h
ROANNE	Sous-Préfecture	Rue Joseph Dechelette 42300 Roanne	Du lundi au vendredi de 9h00 – 12h00	Lundi 16/09/2019 de 9h à 12h Vendredi 04/10/2019 de 8h à 12h
LE PUY EN VELAY	Antenne Région	5 rue Chaussade 43000 Le Puy-en-Velay	Du lundi au vendredi de 14h00 – 17h00	Vendredi 06/09/2019 de 14h30 à 17h30 Mercredi 24/09/2019 de 14h30 à 17h30
BRIOUDE	Sous-Préfecture	4 Rue du Quatorze Juillet 43100 Brioude	Du lundi au vendredi de 8h15 – 12h15	Mardi 10/09/2019 de 8h à 12h Jeu 26/09/2019 de 8h à 12h
CLERMONT-FERRAND	Hôtel de Région	59 boulevard Léon Jouhaux 63000 Clermont-Ferrand	Du lundi au vendredi de 8h00 – 17h30	Jeu 12/09/2019 de 8h à 12h Jeu 19/09/2019 de 8h à 12h Vendredi 27/09/2019 de 8h à 12h
ISSOIRE	Sous-Préfecture	1 Boulevard de la Sous-Préfecture 63500 Issoire	Du lundi au vendredi de 8h30 – 12h15	Vendredi 13/09/2019 de 8h à 12h Vendredi 20/09/2019 de 8h à 12h
AMBERT	Sous-Préfecture	20 Boulevard Sully 63800 Ambert	Du lundi au vendredi de 8h30 -12h30	Jeu 19/09/2019 de 8h à 12h Jeu 26/09/2019 de 8h à 12h
LYON	Hôtel de Région	1 esplanade François Mitterrand 69002 Lyon	Du lundi au vendredi de 8h00 – 17h15	Mercredi 04/09/2019 de 13h à 16h Vendredi 13/09/2019 de 11h à 14h Jeu 19/09/2019 de 14h à 17h Lundi 23/09/2019 de 12h à 15h Vendredi 04/10/2019 de 8h à 12h
TARARE	Hôtel de ville	2 Place de l'Hôtel de ville 69170 Tarare	Du lundi au vendredi 8h30 – 12h00 14h00 – 17h00	Le samedi 8h30 – 12h00
CHAMBERY	Préfecture	Place Caffé 73019 Chambéry	Du lundi au vendredi de 8h30 – 12h30	Vendredi 06/09/2019 de 8h30 à 12h30 Mardi 01/10/2019 de 8h30 à 12h30
SAINT-JEAN DE MAURIENNE	Sous-Préfecture	Rue de la-Sous-Préfecture 73300 Saint-Jean-de-Maurienne	Le mercredi et le vendredi de 8h30 – 12h00	Mercredi 11/09/2019 de 8h30 à 11h30 Vendredi 27/09/2019 de 8h à 12h
ALBERTVILLE	Hôtel de Ville	12 Cours de l'Hôtel de ville 73200 Albertville	Du lundi au jeudi 8h30 – 12h00 13h30 – 17h30	Le vendredi 8h30 – 17h00
ANNÉCY	Préfecture	Rue du 30ème régiment d'infanterie 74000 Annecy	Du lundi au vendredi de 8h45 – 11h00	Mercredi 03/09/2019 de 8h45 à 11h Lundi 16/09/2019 de 8h45 à 11h Vendredi 04/10/2019 de 8h45 à 11h
ANNEMASSE	Antenne Région	Bât "Étoile du Sud", 5e étage 13 avenue Emile Zola 74100 Annemasse	Du lundi au vendredi de 13h30 – 17h00	Vendredi 13/09/2019 de 13h30 à 16h30 Mercredi 02/10/2019 de 13h30 à 16h30
THONON	Sous-Préfecture	21 rue du Vallon 74200 Thonon-les-Bains	Du lundi au vendredi de 8h30 – 11h45, sauf le mercredi	Lundi 09/09/2019 de 8h45 à 11h45 Lundi 23/09/2019 de 8h45 à 11h45

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les personnes intéressées pourront consulter le dossier et consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête (version papier) mis à leur disposition aux dates et horaires d'ouverture des lieux d'enquête du lundi 2 septembre 2019 à 9h au vendredi 4 octobre 2019 à 17h.

Le registre dématérialisé sera également ouvert du lundi 2 septembre 2019 à 9h au vendredi 4 octobre 2019 à 17h sur le site <https://www.registre-numerique.fr/sradDET-aura>

Le public pourra également consigner ses observations par écrit et les adresser par voie numérique à l'adresse sradDET-aura@mail.registre-numerique.fr ou par courrier postal à Monsieur le Président de la Commission d'enquête du SRADDET et du PRPGD, Hôtel de Région, DATM, Service Aménagement et Territoires, 1 esplanade François Mitterrand CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2, du lundi 2 septembre 2019 à 9h au vendredi 4 octobre 2019 à 17h (date de réception - cachet de la poste faisant foi).

En vue de permettre leur lecture par le public, les observations adressées par courrier postal ou voie électronique seront annexées au registre d'enquête mis à la disposition du public au siège de l'enquête (Lyon) ainsi qu'au registre dématérialisé (sradDET-aura@mail.registre-numerique.fr) dans les meilleurs délais. Par ailleurs, les observations reçues sur les registres papier dans les différents lieux d'enquête seront annexées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Sauf en cas de demande d'anonymat, toutes les contributions reçues, quelle que soit leur forme seront mises en ligne sur le site du registre dématérialisé et pourront ultérieurement être résumées, dans le rapport d'enquête ou ses annexes mises en ligne après l'enquête, avec mention du nom du contributeur et de sa Commune de résidence. Si le contributeur demande l'anonymat, sa contribution sera publiée avec les seules mentions de son prénom et de sa Commune de résidence si ces derniers sont fournis.

Conformément à l'article R.123-12 du Code de l'Environnement, l'adresse du site où l'intégralité du dossier soumis à enquête publique peut être téléchargée a été communiquée, pour information, au Maire de chacune des Communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Un exemplaire du dossier est par ailleurs adressé sous format numérique à chaque Commune qui en fait la demande expresse.

La Commission d'enquête, désignée par le Tribunal Administratif par décision rectificative n° E19000053/38-63-69 en date du 12 juin 2019, est composée des membres suivants : Président : Serge ALEXIS, Membres titulaires : Daniel DERORY, Marie-Paule BARDECHE, Roland DASSIN, Claude DEVES, Denise LAFFIN, Hervé MONCHAUX, Véronique BARNIER, Robert FRADIN, Suppléants : Serge MONNIER, Pierre FOUJNET, Pascaline COUSIN, Odile ROCHER.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront, à son issue, tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, à la Région, pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Ces documents seront également publiés sur le site Internet de la Région.

Toutes informations sur cette enquête peuvent être obtenues auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Hôtel de Région, Direction de l'Aménagement du Territoire et de la Montagne, Service Aménagement et Territoires, 1 esplanade François Mitterrand CS 20033 - 69269 Lyon Cedex 2, auprès de Benjamin BENOIT (benjamin.benoit@auvergne-rhonealpes.fr), Responsable du service Aménagement et territoires et Chef de projet SRADDET, Elodie DELOBEL (elodie.delobel@auvergne-rhonealpes.fr), Cheffe de projet PRPGD, Anne FOURNIER (anne.fournier@auvergne-rhonealpes.fr), référente du volet transport du SRADDET, et Lionel CATRAIN (lionel.catrain@auvergne-rhonealpes.fr), référent du volet environnement/énergie du SRADDET.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de SRADDET et le projet de PRPGD, éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, seront soumis à délibération et adoptés par l'Assemblée Plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.